

# XYLENA 3



## TRAITEMENT CURATIF DU BOIS

### **DONNEES TECHNIQUES :**

Produit de traitement du bois de charpentes. Prêt à l'emploi.  
Insecticide destiné aux traitements, curatif des bois exposés temporairement ou non à la pluie.  
Catégorie de risque : CLASSE 1

### **Objet**

Préservation des bois de construction (charpentes, ossatures), des menuiseries, des bois de façade etc.  
Efficace contre les insectes à larves xylophages tels que : capricornes, vrillettes, lyctus, termites dans les bois.

### **Domaine d'application**

Traitement préventif des bois dans les classes de risque de la norme NFB50-100. Classe 1 par trempage, badigeon, etc.  
Traitement curatif contre le capricorne et la vrillette. Traitement préventif et curatif contre les termites.

### **Particularités du produit**

Caractéristiques chimiques : Cyperméthrine  
Caractéristiques physiques :  
Point d'inflammation : + 38°C  
Densité : 0.75 g / cm<sup>3</sup> à 20°C  
Couleur : jaunâtre  
Séchage : 24 H minimum sous abri et en atmosphère ventilée.  
Le XYLENA 3 est INFLAMMABLE R.10. Moyens d'extinction : mousse CO<sub>2</sub> et poudre.  
Toujours bien ventiler les locaux.

### **Mode de traitement**

Trempage, badigeon, pulvérisation, injections et inoculations.  
Avant traitement les bois ne sont pas gelés et sont d'humidité inférieure à 25%.  
**Agiter régulièrement le produit avant et pendant l'emploi !**

### **Quantité de produit à utiliser**

De 25 à 40 L/m<sup>3</sup> de bois selon l'essence ou l'importance de l'infestation. Classe 1.

### **Précautions d'emploi**

S 13 ne pas mettre le produit avec des denrées alimentaires ni avec des plantes.  
S 24/25 pendant l'utilisation le port d'un masque, de gants et de lunettes est recommandé.  
Pour les traitements en intérieurs, il est nécessaire de bien ventiler.  
S 28 se laver soigneusement après l'emploi.  
S 45 en cas de projection dans les yeux ou d'ingestion, consulter un médecin et si possible Montrer l'étiquette.  
S 2 ne pas laisser à la portée des enfants, ne pas réutiliser les emballages vides, ne pas rejeter vers les égouts ou dans un milieu naturel.

## **DONNEES DE SECURITE :**

### **Risques spécifiques :**

EXPLOSIBLE : NON TOXIQUE : NON COMBURANT : NON NOCIF: NON  
INFLAMMABLE : OUI

### **Identification du produit:**

Désignation commerciale : XYLENA 3

Types d'utilisations : se reporter à la fiche technique. Traitement des bois ouvrés.

### **Composition:**

Cyperméthrine 0.15%, essence d'orange bio 2% maximum, solvant isoaliphate 97.85%.

### **Propriétés physiques:**

Etat physique à 20°C : liquide, odeur légère, couleur jaunâtre. Solubilité dans les solvants en toutes proportions. Non miscible dans l'eau.

Masse volumique à 20°C = 0.75 g / cm<sup>3</sup>.

### **Stockage et manipulation:**

Stocker dans un local aéré, ne pas stocker avec des aliments.

Port de gants, lunettes et d'un masque recommandé.

Mesures après fuite ou déversement accidentel : absorber le liquide avec du sable.

Les emballages vides seront détruits dans un centre agréé.

Ne pas utiliser d'air comprimé ou d'oxygène. Ne pas manger boire ou fumer pendant le travail.

Réaction avec  
des agents oxydants.

### **Renseignements toxicologiques:**

Ce produit ne constitue pas de risque pour la santé lorsque les conditions d'utilisation sont respectées.  
La DL50 orale rat calculée est supérieure à 2000mg/kg.

### **Mesures de premier secours :**

Contact avec les yeux ou la peau : laver avec de l'eau en abondance.

Ingestion : ne pas provoquer de vomissement.

Suivant la gravité appeler un médecin ou un secours médicalisé.

### **Précautions particulières:**

Ne pas rejeter à l'égout ou dans la nature mais faire détruire dans un centre agréé.

***IMPORTANT: les informations ci dessus ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient engager***

***la responsabilité de E.N.C.G., les conditions d'emploi échappant à son contrôle. Les caractéristiques***

***citées des produits fabriqués dépendent des conditions de conservation et de mise en oeuvre.***

***Les***

***renseignements donnés reflètent la réglementation en vigueur et les connaissances techniques***

***acquises à la notification de la présente fiche : 2006***